



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080431

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 13481
N/REF : 5/04/2026 2H55 C:022074 I:00159
V/REF : 20804/10022

V/REF.IMM. 0308
IMMEUBLE : L'HELIOS (Cop)
28/30, RUE PIERRE DELORE
69008 LYON

SDC 'L'Helios'
C/O GRANDLYON HABITAT Syndic
2 PLACE DE FRANCFORT
CS 13754
69444 LYON CEDEX 03

Vaulx en Velin, le 11 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N28 DELORE - CONTACTER MME LEPE (GESTIONNAIRE) TEL04 26105408
MOTIF : REDEVANCE 2026
Donneur d'ordre : Mme L DIALLO

RECUPERATION D'UNE CLES 1004 POUR ACCEDER AU LOCAL POMPE
CONTROLE ELECTROMECHANIQUE DE LA POMPE
NETTOYAGE ET REPLIS DU CHANTIER

2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mai de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1}) \text{ Identifiant } 001565183$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : L'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat
ICHT-revTS1' : Dernier du meme indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 24/03/2026

Prix de base du contrat : 300,00

Indice ICHTrev-TS1
Mois de l'indice de base : 12/2024 Valeur : 142,8
Mois de l'indice de révision : 03/2026 Valeur : 147,7



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080431

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 01 pompe(s) de relevage	2/AN	308,70	308,70
TOTAL H.T.				308,70
T.V.A. a 10,00%				30,87
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>339,57</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.